

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 8 août 2022 à 20h05 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Assermentation du candidat élu
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
5. Finances
 - 5.1 Approbation du paiement des comptes
6. Période de questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Fondation Mira – Autorisation de passage
 - 7.2 Foyer le Passage – Invitation au cocktail dinatoire
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2022-334 amendant et remplaçant le règlement 2021-315 sur la rémunération des élus
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-335 remplaçant le règlement 2008-104 relativement à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
 - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-337 modifiant le règlement 2022-318 constituant le Comité Consultatif en Environnement
 - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-338 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les rues
9. Administration et greffe
 - 9.1 Rejet des soumissions pour les appels d'offres SBA-220202 et SBA-220207A et SBA-220207B relativement aux travaux des bâtiments situés 11 et au 61 chemin de Marieville
 - 9.2 Acceptation de l'offre de service de Dunton Rainville Avocats – Accompagnement dans le processus de syndicalisation du service de sécurité incendie
 - 9.3 Annulation des soldes des matricules annulés
 - 9.4 Renonciation de servitude sur le lot 1 715 380
 - 9.5 Octroi d'un droit de passage en faveur de Verger Arsène Poisson inc. et/ou Verger Paul Jodoin inc.
 - 9.6 Remaniement des comités municipaux
 - 9.7 Remaniement du Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 9.8 Remaniement du Comité Consultatif en Environnement
 - 9.9 Nomination du maire suppléant
 - 9.10 Nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire

10. Ressources humaines

10.1 Adoption des échelles salariales et modification des contrats des employés municipaux

11. Eau potable / Eaux usées

11.1 Autorisation d'audit à l'usine de prétraitement

12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

13. Période de questions réservée au public

14. Levée de la séance

Procès-verbal

ASSERMENTATION DU CANDIDAT ÉLU

Le 8 août 2022

ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU DISTRICT 1

Je, Sylvain Dansereau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Rougemont et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

(s) Sylvain Dansereau

Sylvain Dansereau

Déclaré sous serment devant moi, le 8 août 2022

(s) Kathia Joseph

Kathia Joseph

Greffière-trésorière & Présidente d'élection

Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h05.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;
Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;
Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;
Madame Isabelle Robert, conseillère au district 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

11 personnes assistent à la séance.

22-08-4534

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4535

Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE

tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4536

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 8 août 2022 au montant de 83 143.90\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 août 2022 pour un montant total de 171 825.61\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 juin 2022 au 30 juillet 2022 au montant de 111 632.09\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2007-084. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTION

22-08-4537

Autorisation de passage – Fondation Mira

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 12 août 2022, de 10h00 à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE une partie de la rue Principale faisant partie du trajet soumis ne sera pas accessible en raison des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité et d'aviser l'organisme des travaux sur la rue Principale (entre la Petite-Caroline et le chemin de Marieville). La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4538

Foyer le Passage – Invitation au cocktail dinatoire

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Foyer le Passage » adresse au conseil municipal une invitation à participer à leur

CONSIDÉRANT QUE le mandat social de l'organisme est de venir en aide aux enfants victimes de maltraitance au travers de la Montérégie, en offrant aux enfants un milieu de vie humain et chaleureux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Danielle Trudel et résolu de verser un montant de 200\$ incluant l'achat de 3 billets pour les membres du conseil qui seront présents à l'événement du 26 août prochain.

Vote pour : 6 Vote contre :

Adoption du règlement 2022-334 amendant et remplaçant le règlement 2021-315 sur la rémunération des élus

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec a mis en ligne un outil permettant aux municipalités d'établir une échelle de rémunération des élus de base;

CONSIDÉRANT QUE suite à la simulation avec l'outil de l'UMQ, il appert que la rémunération des élus de Rougemont est largement sous la moyenne;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-335 remplaçant le règlement 2008-104 relativement à la propreté, la

sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

- 22-08-4541** **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal**
Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

- 22-08-4542** **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-337 modifiant le règlement 2022-318 constituant le Comité Consultatif en Environnement**
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-337 modifiant le règlement 2022-318 constituant le Comité Consultatif en Environnement, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

- 22-08-4543** **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-338 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les rues**
Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-338 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les rues, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

- 22-08-4544** **Rejet des soumissions pour les appels d'offres SBA-220202 et SBA-220207A et SBA-220207B relativement aux travaux des bâtiments situés 11 et au 61 chemin de Marieville**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à trois appels d'offres sur invitation pour la réfection des fenêtres du 61 chemin de Marieville et un pour la réfection du revêtement extérieur et de la toiture du 11 chemin de Marieville;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, le 18 juillet dernier, le résultat de deux des trois appels d'offres dépassent le seuil de 105 700\$ établi par la loi;

CONSIDÉRANT QUE bien que l'appel d'offres SBA-220207A (concernant la toiture du 11 chemin de Marieville) est sous la barre du seuil, le conseil considère que, dans les circonstances actuelles, il est préférable de jumeler l'appel d'offres des travaux prévus au 11 chemin de Marieville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre des appels d'offres sur invitation précédemment cités et d'enclencher les démarches afin de déposer deux nouveaux appels d'offres publics sur le site du SEAO.

Vote pour : 6

Vote contre :

Municipalité de
Rougemont

la servitude no. 114 845 ne s'exerce plus puisqu'elle semble s'être toujours exercé sur le lot 1 715 379 et

que par conséquent, le délai de prescription de 10 ans a été atteint;

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

EN CONSÉQUENCE,

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

EN CONSÉQUENCE.

Vote contre :

22-08-4549

Remaniement des comités municipaux

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles ont eu lieu dans les districts no. 1 et 4, et que par conséquent, les comités municipaux doivent être renommés;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire a proposé les nominations suivantes aux comités municipaux qui ne sont pas régies par un règlement précis ;

FINANCES	Isabelle Robert	Sylvain Dansereau
EAU POTABLE	Isabelle Robert	Sylvain Dansereau
VOIRIE	Pierre Dion	Éric Fortin
RESSOURCES HUMAINES	Guy Adam	Marielle Farley
LOISIRS/TOURISME / BIBLIO / PFM	Éric Fortin	Marielle Farley
SÉCURITÉ PUBLIQUE/ INCENDIE	Guy Adam	Pierre Dion

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent les nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin de nommer les comités tels que présentés ci-haut.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4550

Remaniement du Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE lors des élections partielles du 31 juillet dernier, un membre citoyen du CCU a été élu au conseil municipal et qu'en conséquence, il importe de procéder à un remaniement du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-266 prévoit le CCU est composé de deux élus et de quatre (4) citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de nommer les personnes suivantes au Comité Consultatif d'Urbanisme :

- MEMBRES ÉLUS :
 - M. Sylvain Dansereau, qui conservera son titre de président du CCU;
 - Mme Marielle Farley.

Outre M. Dansereau, les membres citoyens nommés dans la résolution 21-12-4343 demeurent en poste. Le conseil procédera à une nomination subséquente lorsqu'un quatrième membre citoyen aura été désigné.

La présente nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2022, les membres seront par la suite nommés annuellement, tel que prévu par le règlement.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4551

Remaniement du Comité Consultatif en Environnement (CCE)

CONSIDÉRANT QUE lors des élections partielles du 31 juillet dernier, un membre citoyen du CCE a été élu au conseil municipal et qu'en conséquence, il importe de procéder à un remaniement du CCE;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2022-318 prévoit le CCE est composé de deux élus et de trois (3) membres non-élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de nommer les personnes suivantes au Comité Consultatif en Environnement :

- MEMBRES ÉLUS :
 - M. Sylvain Dansereau, qui conservera son titre de président du CCE;
 - Mme Isabelle Robert.

Outre M. Dansereau, les membres citoyens nommés dans la résolution 22-03-4410 demeurent en poste. Le conseil procédera à une nomination subséquente lorsqu'un troisième membre citoyen aura été désigné. La présente nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2022, les membres seront par la suite nommés annuellement, tel que prévu par le règlement.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4552

Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles ont eu lieu le 31 juillet dernier et que par conséquent, il importe de nommer un nouveau maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal prévoit, à l'article 116 que : « *Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de nommer Mme Marielle Farley à titre de maire suppléant et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Vote pour :

Vote contre :

22-08-4553

Nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles ont eu lieu dans les districts no. 1 et 4, et que par conséquent, il importe de procéder à un remaniement des administrateurs rougemontois de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de nommer les personnes suivantes administrateurs rougemontois de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire:

- M. Guy Adam;
- M. Pierre Dion;
- M. Sylvain Dansereau
- Mme Isabelle Robert à titre de substitut.

La présente nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2022, les membres seront par la suite nommés annuellement.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4554

Adoption des échelles salariales et modification des contrats des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté au conseil municipal un rapport sur la rémunération des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a pour but d'établir une structure salariale, d'assurer la rétention du personnel dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de

rémunérer les employés à leur juste valeur et selon leur expérience ;

CONSIDÉRANT QUE des échelles salariales basées sur les données de l'Union des Municipalités, sont présentés dans ce rapport pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE le comité Ressources Humaines de la municipalité a étudié le rapport ainsi que les échelles proposées et recommande au conseil municipal de procéder à son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter les échelles salariales proposées dans le rapport. Il est de plus résolu de modifier les contrats de travail des employés municipaux rétroactivement au 1^{er} juillet 2022, d'ajuster la rémunération en fonction des échelles salariales.

Vote pour : 6

Vote contre :

22-08-4555

Autorisation d'audit à l'usine de prétraitement

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire « la Régie » souhaitent réaliser une évaluation des prétraitements industriels pour les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet audit s'intègre dans le projet de mise à niveau de la station et que les données obtenues sont nécessaires pour une évaluation correcte des besoins de la station et pour éventuellement mettre à jour les ententes industrielles;

CONSIDÉRANT QUE les usines de prétraitement appartiennent aux municipalités et non à la Régie, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de chacune des municipalités pour procéder aux audits;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenue une offre de services professionnels de *FNX Innov* pour la réalisation des audits, laquelle offre a été soumise au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la Régie, par le biais de son mandataire, à procéder aux audits du système de prétraitement des eaux usées de la municipalité de Rougemont.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTION

22-08-4556

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 9^e jour d'août 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et greffière-trésorière

Guy Adam
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
greffière-trésorière

PROJET